

BILAN COVID 19 : TENUE DE ROUTE OPTIMALE POUR LE SPP

Les acteurs du pneumatiques ont du faire face aux conséquences du confinement, à la baisse spectaculaire de l'utilisation de l'automobile et à la réduction importante du transport routier et de l'activité du BTP. En avril 2020, la chute des ventes de pneus TC4 a dépassé 80% et a été supérieure à 50% en Poids Lourd. Cette situation inédite a généré d'importantes difficultés, tant au niveau de l'équilibre économique des entreprises que sur le plan de l'emploi.

Dès le 9 mars, le Syndicat des Professionnels du Pneu s'est mobilisé afin d'aider ses adhérents à faire face à la crise et afin de mettre en place des solutions adaptées pour sauvegarder les entreprises et l'emploi. Plusieurs actions ont immédiatement été mises en oeuvre.

Paris, le 26/09/2020

Accompagnement des acteurs du pneumatique

Le SPP a tout d'abord mis en place un système d'information permanent à l'attention de ses adhérents. Puis, il est très vite apparu nécessaire de rendre intelligibles les textes juridiques émanant des pouvoirs publics et de garantir une parfaite fiabilité des informations diffusées. Plus de 350 articles ont été écrits et relayés sur la plateforme MySPP durant la période de confinement, soit 7 par jour en moyenne. Une banque documentaire a été créée afin d'y consigner tous les formulaires et modèles de courriers utiles à la constitution des dossiers administratifs. Une FAQ spécialement dédiée à l'« activité partielle » s'est enrichie au fil des parutions de décrets et d'arrêtés, complétée de plusieurs tutoriels et de guides pas à pas.

Pour répondre plus précisément aux problématiques spécifiques d'entreprises, 146 dossiers individuels ont été traités (4 par jour en moyenne). Les interventions ont porté sur les multiples sujets auxquels les adhérents étaient confrontés dans leur quotidien : en particulier la mise en place de l'activité partielle et du télétravail, l'adaptation des rémunérations, l'information sur les aides sociales, économiques et fiscales, l'information sur les mesures de protection dans les ateliers, les lieux d'accueil, les bureaux ou lors des interventions extérieures.

Un Groupe Technique COVID-19 a rapidement été constitué, il a réuni les responsables qualité, sécurité et ressources humaines des réseaux ou des grandes entreprises adhérentes. L'objectif était de favoriser la concertation, de faire émerger les problématiques terrain et d'élaborer des guides de bonnes pratiques ou des documents type.

Pour compléter ces actions, plusieurs webinars ont été organisés avec l'appui de cabinets d'avocats conseil ou d'instituts d'études de prospective économique.

Actions avec les partenaires sociaux et pouvoirs publics

Durant cette période, le SPP a établi un dialogue continu avec les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile et a participé à l'établissement du guide paritaire des bonnes pratiques, avec en particulier l'introduction de dispositions relatives aux interventions hors ateliers pour les métiers du pneu industriel et agricole.

13 textes conventionnels ont été signés dont 6 en lien direct avec la crise sanitaire.

SPP - SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

Syndicat professionnel régi par les lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920, conformément au livre II du Code du travail

SIRET : 784 408 734 00035
Code APE 9411Z
Activités des organisations patronales et consulaires

89, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris
Tél : 01 43 45 96 96
www.syndicatdupneu.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



En concertation avec les membres de l'APAM, le Syndicat des Professionnels du Pneu est intervenu auprès des pouvoirs publics pour clarifier certains points, comme le périmètre de responsabilité des dirigeants d'entreprise ou pour obtenir une amélioration de l'accessibilité aux mécanismes de financement garantis par l'état.

Le site MYSPP très consulté !

Preuve de la pertinence et de l'efficacité des actions menées, la plateforme dédiée du syndicat, MySPP, n'a jamais été autant utilisée. Ce sont plus de 20 000 pages qui ont été consultées quotidiennement sur le site au plus fort de la crise, soit près de 900 000 sur la période du 9 mars au 30 avril.

Parmi les pages les plus consultées, il a été relevé un intérêt particulier pour la réglementation des déplacements, les aides économiques, la santé et la sécurité des salariés.

« La structure légère de notre organisation a permis une grande agilité et une remarquable réactivité pour suivre et relayer les innombrables informations émanant des pouvoirs publics. Notre équipe a fait preuve d'un engagement sans faille durant toute la période de la crise sanitaire, au service de nos adhérents » explique Dominique Stempfel. *« Nous avons reçu de leur part de nombreux messages de remerciements qui donnent au SPP toute sa légitimité et qui témoignent de l'efficacité de la plateforme MySPP dans des circonstances particulièrement difficiles. Nous continuons à agir et nous restons évidemment à leur entière disposition pour continuer à les accompagner dans les mois qui viennent. »*

A propos du Syndicat des Professionnels du pneu

Le Syndicat des professionnels du pneu existe depuis 1929 et compte plus de 1000 groupes et sociétés membres. L'organisation regroupe les réseaux de distribution de pneumatiques, les acteurs internet, les manufacturiers, les importateurs et les grossistes ainsi que plusieurs fabricants d'équipements et prestataires de services.

Le syndicat est une plateforme d'échanges et de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France. A ce titre, il intervient dans les évolutions des réglementations techniques, sociales, de la formation et des politiques de l'emploi.

Il est membre fondateur de l'ASAV (Alliance des services de l'automobile) devenue APAM (Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité) en 2018. L'alliance co-gère la convention collective des services de l'automobile.